# MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE RÈGLEMENT POUR LES SORTIES SCOLAIRES

# INFORMATIONS À RETENIR

- > |e m'assure du paiement de ma réservation (ou de l'envoi d'un bon de commande) maximum 3 jours avant la date du spectacle.
  - | e précise le nombre d'élèves et d'accompagnateurs (professeur compris) et préviens de toute modification d'effectif jusqu'à la veille du spectacle.
    - le respecte l'horaire d'arrivée.
  - le pense à demander une facture avant le jour du spectacle (en précisant le destinataire et ses coordonnées).
    - Avec l'aide des accompagnateurs, je veille au bon comportement des élèves dans le théâtre.

# **RÉSERVATIONS**

#### Maternelle et élémentaire

Sorties en temps scolaire.

#### Pour les classes de Colombes :

Demande de réservations auprès du service culturel de la Ville de Colombes dans le cadre du dispositif Spectacle Vivant Scolaire selon le calendrier et les modalités communiqués dans la brochure annuelle distribuée le jour de la rentrée scolaire.

Pour chaque spectacle proposé, le service culturel dispose d'un quota de places (déterminé par le budget disponible). Dans le cas des demandes ne pouvant être prises en charge par le dispositif, l'Avant Seine contacte les professeurs des classes non retenues en fonction de la qualité de leur dossier et des places disponibles restantes en salle.

### Calendrier 2018/2019:

distribution des brochures : le jour de la rentrée

commission concernant les spectacles programmés à l'Avant Seine : semaine du le octobre 2018

### Pour les classes hors Colombes :

Demande de réservations en ligne sur le site de l'Avant Seine à partir du mercredi 6 juin 2018. La priorité étant donnée aux écoles de Colombes, la validation des demandes intervient à partir du mercredi 10 octobre 2018 pour la saison 18/19.

# Collège et lycée

Sorties en temps scolaire et en soirée.

Pour les classes de collège et lycée, nous recommandons les sorties en soirée qui permettent aux élèves de venir au théâtre dans les mêmes conditions que le reste du public. Toutefois, pour la saison 18/19, deux spectacles sont également accessibles à des classes de  $6^{\text{ème}}$  en après-midi : *Cendrillon* et *Pinocchio*.

## Pour tous les établissements de Colombes et hors Colombes :

Demande de réservations en ligne sur le site de l'Avant Seine à partir du mercredi 6 juin 2018.

Confirmation des réservations à partir du jeudi 13 septembre 2018 pour la saison 18/19.

Certains spectacles font partie du dispositif <u>Eteignez Vos Portables</u> du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les collèges. Vous pouvez faire une demande pour y assister via leur service, selon le calendrier du dispositif.

## Nombres d'accompagnateurs obligatoires (enseignant compris)

Les <u>enseignants</u> communiquent l'effectif de la classe (élèves) concernée par la sortie ainsi que le nombre total d'accompagnateurs (**enseignant** compris).

|  | Maternelle | Elémentaire | Collège/Lycée |
|--|------------|-------------|---------------|
| Sortie en transport spécialement affrété | I pour 8   | l pour 10   | I pour 10     |
| Sortie à pied ou en transport en commun  | I pour 5   | l pour 10   | I pour 10     |

**PRIMAIRE** Obligations légales du ministère (Circulaire no 99-136 du 21 septembre 1999) : 2 accompagnateurs minimum par classe dont l'enseignant, I accompagnateur pour 8 élèves en **maternelle** (I pour 6 si déplacement à pied ou en transport) et I accompagnateur pour I5 élèves en **élémentaire.** L'autre adulte encadrant peut être : un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (Atsem), un parent ou un bénévole.

**SECONDAIRE** Recommandations du ministère circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 : Le chef d'établissement évalue le nombre nécessaire d'accompagnateurs compte tenu de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves. Il peut autoriser des personnels de l'établissement et/ou des personnes bénévoles, notamment des parents d'élèves, à apporter leur concours aux enseignants.

#### **Tarifs**

Tarif public valable hors dispositif d'accompagnement.

| Représentations  | En temps scolaire | En soirée / Tarif I | En soirée / Tarif 2 |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|
| Elèves   | 8€                | 8€                  | 8€                  |
| Accompagnateurs obligatoires (voir règle ci-dessus)  | 0€                | 0€                  | 0€                  |
| Accompagnateur supplémentaire encadrant (I pour 20 élèves, au-delà des accompagnateurs obligatoires) | 8€                | 8€                  | 8€                  |

Une partie du prix des places des élèves peut être prise en charge par certains dispositifs d'accompagnement :

#### - pour les écoles primaires de Colombes :

# Dispositif Spectacle Vivant Scolaire

(prise en charge de 3€ par billet)

Direction de la Culture de la ville de Colombes : Sébastien Gaudin - sebastien.gaudin@mairie-colombes.fr - 01 47 60 43 96

### - pour les collèges :

## Dispositif Eteignez vos portables

(prise en charge de 5,50 € par billet pour certains spectacles)

Conseil départemental des Hauts-de-Seine / Pôle culture : Manuela LUCCHINI - evp@cg92.fr - 01 47 29 38 89

#### **CONDITIONS**

#### **Paiement**

L'intégralité du règlement est à verser dès réception du mail confirmant la réservation et jusqu'à 3 jours avant le spectacle.

Dans le cas d'un règlement par mandat administratif, l'intégralité du règlement ou un bon de commande est à verser / à envoyer dès réception du mail confirmant la réservation

et jusqu'à 3 jours avant le spectacle.

#### **Annulation**

En cas d'annulation:

jusqu'à 30 jours avant la date du spectacle : remboursement intégral.

moins de 30 jours avant la date du spectacle : la réservation est facturée dans son intégralité à l'établissement.

Les places payées étant réservées et les sièges non occupés.

#### Exception:

En cas d'annulation due à une force majeure, définie selon une liste ci-dessous, l'Avant Seine remboursera l'établissement sur demande adressée sous une semaine.

Sont considérées comme cas de force majeure les annulations suivantes : interdiction de sortie nationale, préfectorale ou municipale, absence de l'enseignant survenue le jour même ou la veille (donc imprévisible et non remplaçable dans le délai).

### **Modifications**

Possibilité de modifier le nombre d'élèves :

jusqu'à la veille du spectacle : possibilité d'enlever (sans frais) ou d'ajouter (dans la limite des places disponibles) des élèves. le jour même : en cas d'absence justifiée, remboursement dans la limite de 2 élèves par classe\*. Les élèves supplémentaires doivent être annoncés le matin de la représentation, afin d'envisager les solutions d'accueil :

- disponibilités et paiement sur place
- remplacement d'encadrants par les élèves supplémentaires et paiement sur place.

Pour des raisons de configuration du plan de salle et de gestion de l'accueil des élèves, il est donc important de signaler tout changement le plus tôt possible.

\* Une classe représente une réservation.

En cas d'absence dans une classe et d'élèves supplémentaires dans une autre classe du même établissement, les enseignants doivent reformer les groupes constitués au nombre prévu dans la réservation <u>avant leur arrivée</u> à l'Avant Seine pour ne pas générer un délai de traitement à l'entrée en salle. Sinon, les règles énoncées seront appliquées classe par classe.

#### **Factures**

Pour des raisons pratiques, chaque **enseignant** ayant besoin d'une facture pour sa sortie, **s'engage à le préciser par mail** à l'Avant Seine **dès que possible** (rp@lavant-seine.com), en précisant la structure et/ou personne référente et l'adresse.

Quand elle devra être refaite, l'Avant Seine s'engage à envoyer la facture dans les plus brefs délais.

# MODALITÉS D'ACCUEIL

#### Arrivée au théâtre

Afin d'accueillir les groupes dans les meilleures conditions, nous demandons aux accompagnateurs et à la classe d'arriver au théâtre en tenant compte de l'heure indiquée dans le mail de rappel envoyé au professeur environ un mois avant le spectacle.

### Placement en salle

Les élèves sont placés dans la salle par notre équipe. Une fois assis en salle, les élèves ne doivent en aucun cas se replacer seuls.

Lors d'une **représentation tout public hors temps scolaire**, dans le respect de la mixité et du confort des spectateurs, les élèves sont placés par groupes de deux ou trois répartis dans la salle.

Lors d'une **représentation en temps scolaire**, les classes sont placées par niveau d'âge si nécessaire en fonction des contraintes techniques liées au spectacle.

En cas de placement spécifique à prévoir (personnes à mobilité réduites, accompagnateurs en sous nombre...), merci de bien vouloir le signaler au théâtre en amont de la représentation.

# Responsabilité des accompagnateurs (enseignants et bénévoles) pendant la sortie

Les accompagnateurs, enseignants comme parents accompagnateurs, sont responsables du comportement des élèves de leur groupe durant toute la durée de leur présence dans le théâtre.

Nous rappelons que l'utilisation du téléphone est interdite.

# J'EMMÈNE MES PARENTS AU THÉÂTRE

# Elèves sortis en soirée (collège et lycée)

l'Avant Seine propose aux parents d'élèves de se joindre au groupe à tarif préférentiel (voir tableau ci-dessous) pour que l'expérience de l'élève dépasse le cadre scolaire et se poursuive en famille.

Les modalités de mise en place du dispositif sont à voir avec Sandra Diasio.

## Elèves sortis en temps scolaire (maternelle, primaire et collège)

À l'occasion de certains spectacles, l'Avant Seine invite les enfants à revenir gratuitement lors de la représentation tout public le soir même, pour faire découvrir le spectacle à leurs parents qui bénéficient alors d'un tarif réduit.

Pour mettre en place ce dispositif, l'Avant Seine édite un courrier à remettre aux parents avant la sortie.

| Représentations            | En soirée / Tarif A   | En soirée / Tarif B   |
|----------------------------|---|---|
| Parents d'élève            | 25€<br>21 € (établissement en RRS, REP et<br>REP+)<br>10€ (tarif solidaire)*  | I5€<br>II € (établissement en RRS, REP et<br>REP+)<br>5€ (tarif solidaire)* |
| Frères et sœurs de l'élève | 21 €<br>I5 € (établissement en RRS, REP et<br>REP+)<br>I0€ (tarif solidaire)* | II € 8 € (établissement en RRS, REP et REP+) 5€ (tarif solidaire)*          |

Dispositifs proposés dans la limite des places disponibles.

<sup>\*</sup>Sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois (RSA, AAH, ASPA, ASI, ASS, ATA, ADA) dans la limite des places disponibles à ce tarif mises en vente par trimestre.